

2018

Règlement Général sur la Protection des Données

Politique de protection des données personnelles

Document destinée aux clients de KIWO S.A.S



Sommaire

Introduction

Les données personnelles par KIWO S.A.S

Vos obligations en qualité de responsable de traitement des données collectées dans les applications de KIWO S.A.S

Vos droits sur vos données personnelles

Les obligations de KIWO S.A.S en qualité de sous-traitant de vos traitements de données

Introduction

L'intégration croissante des technologies dans le secteur de la gestion des établissements et services pour personnes âgées s'accompagne de nouveaux enjeux tels que la conformité réglementaire, l'évolution des systèmes et des compétences ainsi que la sécurité et la confidentialité des données.

La société KIWO s'impose aujourd'hui comme un acteur majeur de confiance pour ses clients et s'est engagé dans une politique de respect et de maintien des normes en matière de déontologie et notamment de protection des données à caractère personnel.

Dans le cadre de notre mission de développement des applications GestiDoss, DossPad, GestiFact, GestiPlan et des autres logiciels de la gamme, KIWO met à disposition de ses clients des solutions opérant des traitements de données à caractère personnel.

Soucieux de construire avec nos clients des relations de confiance durables basées sur le respect mutuel et le partage de valeurs sociales responsables, KIWO a mis en place les moyens techniques et organisationnels nécessaires afin d'être en conformité avec le règlement européen général de protection des données (ci-après « RGPD ») et de proposer à ses clients les garanties nécessaires en termes de protection des données en sa qualité de sous-traitant des traitements.

La présente politique a ainsi pour objet de présenter les engagements pris par KIWO en matière de protection des données à caractère personnel en sa qualité de sous-traitant des données à caractère personnel mais aussi de rappeler à ses clients les principales nouvelles obligations à sa charge en qualité de responsable de traitement.

KIWO se tient disponible à l'adresse suivante pour apporter toute précision nécessaire concernant sa politique de protection des données à caractère personnel.

www.kiwo.fr/page_rgpd.php ou par email rgpd@kiwo.fr

Les données personnelles par KIWO

La présente politique regroupe les règles, procédures et pratiques développées par KIWO permettant de prendre en compte les exigences légales et réglementaires relatives à l'usage et à la protection de ces données au titre de sa qualité de sous-traitant des données à caractère personnel pour ses clients, responsables de traitement.

La mise en place de procédures strictes sont déployées afin d'assurer la traçabilité des actions réalisées par nos équipes sur vos données personnelles.

Ainsi, KIWO a mis en place une organisation interne destinée à gérer les différentes problématiques posées par la protection des données personnelles.

Dans ce cadre, KIWO a créé depuis le 25 mai 2018 une équipe spécialisée qui est chargés d'examiner les questions sur les données à caractère personnel se trouvant dans ses logiciels et d'assurer le respect de la politique générale de protection des données.

Par ailleurs, KIWO a également désigné un délégué à la protection des données.

Ce délégué à la protection des données a notamment pour mission de veiller au respect de la réglementation en matière de protection des données et coopérer avec la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) sur les questions relatives aux traitements.

Il est l'interlocuteur de la CNIL et de toutes les personnes concernées par une collecte ou un traitement de données à caractère personnel.

Le délégué à la protection des données personnelles de KIWO peut être contacté par toute personne intéressée à l'adresse postale suivante :

KIWO S.A.S
Service RGPD
8, rue Jean Baptiste Gambut
21200 BEAUNE

Ou par email rgpd@kiwo.fr

Vos obligations en qualité de responsable de traitement des données collectées dans les applications de KIWO

Dans le cadre de vos relations contractuelles avec KIWO, vous agissez en tant que responsable du traitement des données à caractère personnel. À ce titre, le RGPD vous impose les obligations suivantes :

Les données personnelles enregistrées par votre établissement ou service devront être strictement nécessaires pour le bon fonctionnement des logiciels.

Une utilisation légitime et proportionnée des données collectées de vos résidents / personnes de l'entourage et familles / utilisateurs / intervenants extérieurs / fournisseurs.

Une utilisation des données compatible avec leur finalité.

La collecte des données doit être conforme et transparente vis-à-vis des personnes concernées.

Aucune collecte ne doit être effectuée à l'insu des personnes concernées et sans qu'elles en soient informées.

Le recueil du consentement clair et explicite des personnes concernées par le traitement de leurs données personnelles est obligatoire que ce soit au moyen d'une déclaration écrite, y compris par voie électronique, ou d'une déclaration orale.

A ce titre, il est intégré dans nos applications un document rappelant l'ensemble de ces différents points, document à faire signer lors de la création d'un nouveau compte utilisateur parmi le personnel.

Le traitement des données de soins et de santé que votre établissement ou service effectue doit être nécessaire et respecter les obligations légales en matière de protection de données de santé (tenir une documentation interne, désigner un DPO, assurer le respect du droit des personnes, réaliser une analyse d'impact ...).

Vous devez également assurer la mise en place d'une politique d'habilitation stricte pour les personnes autorisées au sein de votre établissement dans le cadre du recueil et de l'utilisation des données. Cette démarche est intégrée au sein de nos applications par le référencement à la gestion des identifiants/mots de passe, profil d'accès en cohérence avec le niveau professionnel de la fonction du personnel.

Les données peuvent être transférées dans l'Union européenne ou dans un pays présentant les garanties suffisantes au regard du RGPD. Cependant la société KIWO confirme en tant qu'éditeur de logiciels hébergés sur site du client, qu'aucune base regroupant les données personnelles ne sera envoyée en dehors du site client ou de la société KIWO résidant en France.

La société KIWO ne travaillant avec aucun sous-traitant, aucune base regroupant les données personnelles ne pourra être utilisée par une autre société.

Vos Droits sur vos données personnelles

Droit de la limitation de la durée de conservation des données :

Conformément aux finalités du traitement considéré et en accord avec la législation applicable notamment concernant les durées de prescription légale. Voir https://www.cnil.fr/sites/default/files/typo/document/20120719-REF-DUREE_CONSERVATION-VD.pdf

Droit d'accès à l'information de la personne concernée :

En cas de demande vous devez donner un accès aux données d'un résident/utilisateur/intervenant/fournisseur

Droit de rectification des données de la personne concernée :

Un résident/utilisateur/intervenant/fournisseur peut demander à faire modifier certaines données ou s'opposer à la collecte de certaines données le concernant de son vivant ou après sa mort.

Droit à l'effacement des données de la personne concernée :

La personne concernée a la possibilité d'obtenir de votre structure ou service l'effacement de données personnelles le concernant lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- a- Les données personnelles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière.
- b- Le demandeur retire le consentement sur lequel est fondé le traitement, le demandeur s'oppose au traitement des données personnelles le concernant lorsqu'il n'existe pas de motif légal au dit traitement.
- c- Le traitement des données personnelles n'est pas conforme aux dispositions de la législation et de la réglementation applicable.

Néanmoins, l'exercice de ce droit à l'effacement ne sera pas effectif pour certaines exceptions légales.

Dans la pratique, certaines de nos applications incluant des actes de soins, vous devez archiver les dossiers des résidents/utilisateurs mais la loi exige la conservation des données médicales pendant 20 ans après son dernier passage dans votre établissement ou 10 ans après son décès (Art R. 1112-7 du Code de la santé publique).

Nos logiciels partageant une base commune devront suivre la réglementation de l'Art R. 1112-7 du Code de la santé publique.

La traçabilité des actions réalisées d'un utilisateur sur un résident implique la conservation des données permettant d'établir une identité administrative, les données secondaires peuvent être elles effacées.

Droit à la portabilité des données :

Toute personne concernée disposera d'un droit à la portabilité de ses données personnelles collectées par le responsable de traitement dans le cadre des finalités de ses services.

Après une requête formulée par email ou courrier à nos services, il sera procédé à l'exportation des données au format Excel afin que ce fichier soit adressé à votre Délégué à la Protection des Données de manière sécurisée dans le cadre de la protection des données.

Nos applications pourront prochainement fournir à la personne un export Excel de ses données directement par le biais du représentant DPO de votre structure ou service.

Droit d'opposition de la personne concernée :

La personne concernée a le droit de s'opposer, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement de données personnelles le concernant.

En cas d'exercice d'un tel droit d'opposition, votre établissement devra cesser le traitement sauf lorsqu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et droits et les libertés de la personne concernée ou pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice.

Droit à la limitation du traitement par la personne concernée:

La personne concernée a la possibilité de demander la limitation du traitement de ses données personnelles.

Droit de recours de la personne concernée :

La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, par exemple la CNIL sur le territoire français et ce sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel.

La personne peut effectuer ce recours auprès de l'autorité de contrôle de l'Etat membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise.

Droit des directives post mortem de la personne concernée :

La personne concernée a la possibilité de définir des directives relatives à la conservation de ces données personnelles, à l'effacement et à la communication de ses données personnelles après son décès. Si tel est le cas, votre structure ou service, au décès de la personne, respectera les directives enregistrées auprès d'elle, si celle-ci rentre dans le cadre du **Droit à l'effacement des données personnelles de la personne concernée.**

Les obligations de KIWO en qualité de sous-traitant de vos traitements de données.

KIWO a adopté des politiques et processus internes et met en œuvre des mesures qui respectent les principes de protection des données personnelles dès la conception de ses logiciels.

Ainsi, lors de l'élaboration et la conception de ses applications, KIWO prend en compte le droit à la protection des données personnelles.

À ce titre, KIWO procède à l'anonymisation des données personnelles par les initiales dès que cela est possible ou nécessaire.

En qualité de sous-traitant, KIWO prend les engagements suivants en qualité de sous-traitant des traitements afin d'être en conformité avec les dispositions du RGPD :

Traitement des données à caractère personnel uniquement sur instruction documentée du responsable de traitement y compris en ce qui concerne le transfert des données à caractère personnel vers un pays tiers ou une organisation internationale à moins qu'il n'y soit obligé en vertu d'une obligation légale auquel cas le responsable de traitement en sera informé au préalable par KIWO.

Engagement de confidentialité imposé contractuellement aux personnes autorisées à traiter les données par KIWO.

Application de toutes les mesures requises en vertu de l'article 32 du RGPD et qui consistent à prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des données traitées à caractère personnel.

À ce titre, KIWO s'engage à prendre les mesures de sécurité physiques, techniques et organisationnelles nécessaires contre tout accès, modification, déformation, divulgation, destruction ou accès non autorisés des données personnelles qu'elle détient pour le compte de ses clients sur son site de développement ou de traitement.

La suppression automatique des bases de données contenant les données personnelles des clients de KIWO s'effectuera 48 mois après la dernière utilisation.

Aider le responsable de traitement des données à s'acquitter des demandes de personnes pour l'exercice de leurs droits (opposition, rectification, effacement) en s'engageant à transmettre dans les meilleurs délais au responsable de traitement toute demande.

Supprimer ou renvoyer toutes les données à caractère personnel du responsable de traitement comme KIWO s'y engage contractuellement.

Informier le responsable de traitement par un rapport de toute action résultant de la récupération d'une base de données par l'un de nos techniciens.

Mettre à la disposition du responsable de traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues et pour permettre la réalisation d'audits notamment

en mettant à disposition à première demande du responsable de traitement le registre des traitements que KIWO effectue pour lui.

Par ailleurs, les applications de KIWO font l'objet d'une cartographie des fonctions afin d'établir l'emplacement exact des données personnelles afin de répondre à tout audit.

Un respect strict de la législation et de la réglementation applicable en matière de confidentialité, de secret bancaire, et de données personnelles.

La mise en œuvre de toutes les mesures adéquates pour assurer la protection des données personnelles que KIWO peut être amené à traiter.

La définition des mesures techniques, organisationnelles nécessaires pour assurer la sécurité.